



# Commission Départementale de l'Arbitrage

Sous-Commission Lois de jeu & Mesures administratives

**PROCES-VERBAL N°08-20252026**

Réunion du vendredi 27 mars 2026

**Présents :** Michaël AKPOLI (Président), Ouahiba IRBAH, Louis-Félix FILIN, Saïd BASMIH, Sofiane AICHE, Chérif YAKOUBI, Jean-Baptiste MATOUTOU

**Assiste :** Laurent CHABOT (CTDA) – Augustin SAGNO

**Excusés :**

## ORDRE DU JOUR

- Informations du président
- Promotions accélérées
- Partenariat avec le centre de Loisirs Fratellini
- Traitement courriers
- Convocations
- Questions et tour de table

## INFORMATIONS

*Les décisions des Commissions non disciplinaires et de celles en dehors de la « section de Lois de jeu » de la CDA sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

### **RAPPEL – PROTOCOLE ANTI-RACISME – PLAN D'ACTIONS CONTRE LES VIOLENCES ET LES INCIVILITÉS**

A la suite d'incidents sur les terrains, la CDA rappelle les bonnes pratiques en ce qui concerne les insultes et propos injurieux tenus (*discrimination raciale, homophobies, xénophobie...*) par tous les acteurs y compris les supporters lors des matchs.

En date du 25 octobre 2024, la FFF nous a fait parvenir un courrier concernant la mobilisation mondiale contre le racisme : *un plan de lutte contre le racisme, prévoyant que les matchs devront être interrompus, arrêtés temporairement, voire définitivement, en cas de discrimination raciale. Ce plan a été adopté à l'unanimité par la FIFA en mai 2024, lors de son congrès annuel.*

**La CDA demande à tous les clubs d'apposer cette affiche sur chaque installation sportive. Cette recommandation sera transmise à la Commission de Discipline.**



## NO DISCRIMINATION

### GESTE ANTIRACISME

#### MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE À TROIS ÉTAPES

Après l'approbation unanime de toutes les associations membres lors du 74<sup>e</sup> Congrès de la FIFA à Bangkok, le geste antiracisme a été officiellement intégré à la procédure à trois étapes existante.

Les trois étapes présentées ci-après reprennent les éléments de base à appliquer en compétition et expliquent comment intégrer le geste antiracisme au protocole. Chaque étape peut être renforcée et étendue, en fonction de l'importance et des ressources de la compétition concernée.



#### ÉTAPE 1 – INTERRUPTION DU MATCH

##### ARBITRE

L'arbitre remarque un incident ou reçoit une indication en ce sens. Il ou elle effectue le geste antiracisme pour signaler l'incident.

L'arbitre décide s'il est nécessaire d'interrompre le match ou non.

##### JOUEUR / JOUEUSE

Un joueur ou une joueuse victime de discrimination raciale effectue le geste antiracisme pour signaler l'incident à l'arbitre, son/sa capitaine ou un(e) officiel(le) d'équipe.

L'arbitre décide s'il est nécessaire d'interrompre le match ou non.

##### OFFICIEL(LE) DE MATCH

L'officiel(le) de match remarque un incident ou reçoit une indication en ce sens. Il ou elle indique à l'arbitre que le match doit être interrompu.

L'arbitre décide s'il est nécessaire d'interrompre le match ou non.

Une annonce est diffusée sur le site afin d'informer toutes les personnes présentes des raisons de l'interruption et de faire savoir que le match sera arrêté si les comportements racistes ne cessent pas.



#### ÉTAPE 2 – ARRÊT TEMPORAIRE DU MATCH

Si les comportements racistes se poursuivent après l'interruption, l'arbitre arrête temporairement le match et renvoie les deux équipes aux vestiaires.

Une annonce est diffusée sur le site afin d'informer toutes les personnes présentes des raisons de l'arrêt temporaire et de faire savoir que le match sera arrêté définitivement si les comportements racistes ne cessent pas.



#### ÉTAPE 3 – ARRÊT DÉFINITIF DU MATCH

Si les comportements racistes se poursuivent après l'arrêt temporaire, l'arbitre arrête définitivement le match. Cette décision doit être prise en consultation avec les autorités concernées et les experts compétents, et uniquement lorsque la sécurité de toutes et tous peut être assurée.



### **Retour stage Interdistricts FAR Eaubonne**

Le président remercie Laurent CHABOT (CTDA) pour sa présence et l'encadrement. Très bons retours des arbitres parisiens. Un programme lourd, samedi et dimanche toute la journée : ateliers athlétiques, examen théorique, ateliers vidéo, ateliers sur Lois du jeu.

### **Retour sur le Stage d'Initiation d'Arbitrage avec le Centre de Fratellini**

Le stage du 27/02 s'est bien passé. 12 élèves sur 19 inscrits. Une partie théorique le matin et une partie athlétique l'après-midi ont permis d'initier les jeunes à l'arbitrage.

Une soirée aura lieu au Centre de loisirs Fratellini le vendredi 10 avril.

- **Un nouveau stage est prévu pour le 20/04 sous réserve d'avoir assez de participants.**

### **Retour FINALES U11**

Une belle journée de finales. Le président remercie les membres de CDA et observateurs présents sur l'évènement. Aucun incident n'a été déploré. Il rappelle que les Finales U13 auront lieu le samedi 28 mars 2026 au complexe sportif Jules Ladoumègue. La journée commence à 9h45 (convocation des arbitres), début des matchs à 10h30. 24 arbitres ont été convoqués pour assurer la rotation de tous les matchs (fin vers 17h).

**Présences confirmées de 2 membres de CDA, de 2 observateurs et du CTDA.**

### **Formation Niveau 2 à Dijon – du 20 au 22 mars**

Le CTDA annonce que la formation NIVEAU 2 s'est très bien déroulée. Des outils pédagogiques et de nouvelles perspectives de partenariat (avec d'autres territoires) sont désormais possibles.

### **Partenariat entre District : échange d'arbitres en D1 SENIOR**

Le président annonce que les échanges d'arbitres avec le 77, 92 et le 94 ont été bouclés (déjà déroulé ou désigné). Le District du Val d'Oise (95) le valide au Comité Directeur pour une mise en place courant avril et mai sur plusieurs rencontres. Il devrait en être de même pour le 78 et le 91 (proposition et validation au CD). Pas de retour du 93.

### **PROJET - LA CHASE « ARBITRAGE »**

L'objectif de ce cursus spécifique est de former les jeunes à la fonction d'arbitre de haut-niveau.

Une réunion d'information s'est déroulée au District le mercredi 18 février regroupant des profils intéressants.

- **Prochaine réunion prévue le mercredi 8 avril**

### **REFEREE ABROAD**

Le Président a mandaté le CTDA pour aller à la rencontre Daniele CURCIO, Président de Referee Abroad pour envisager un partenariat avec le District 75.

Le partenariat permettra, entre autres, d'envoyer des arbitres parisiens à l'étranger sur des tournois de football international. Une discussion est en cours avec le Comité Directeur pour une validation et signature d'un accord de partenariat entre le District (CDA) et Referee Abroad.



### Événements à venir (prévisionnel) :

- 04/04 : début des formation e-PSC avec la Croix Rouge
- 10/04 : QUIZ ARBITRAGE Centre Fratellini
- FAR : 11/04 et 18/04 (STAGE 75/77/94) – et tous les samedis du mois de mai
- 20/04 : Stage initiation Fratellini (à confirmer)
- 22/04 : REF CHALLENGE PARIS – PSC
- 08/05 : Annonce des candidats régionaux par la CDA
- 21/05 et 28/05 : Remise d'écusson stagiaires FIA
- 06/06 : Concours Régional à Monrfondé

## COURRIERS

- **L\*\*\*\* VER\*\*\*\*\* TAV\*\*\*\* :** arrêt de la fonction d'arbitre.

La CDA accepte la demande et souhaite une bonne continuation à l'arbitre.

- **Os\*\*\* BO\*\*\* D\* L\* GI\*\*\*\*\* :** indispo tardive J-4

La CDA décide que l'arbitre sera sanctionné conformément au règlement intérieur de la CDA.

- **Fa\*\*\* DAR\*\*\*\*\* :** indispo tardive J-1

La CDA décide que l'arbitre sera sanctionné conformément au règlement intérieur de la CDA.

- **Mo\*\*\*\* NA\*\* SI\*\* AH\*\*\* :** demande pour être observateur et membre de CDA

Passé à l'ordre du jour – Décision en délibérée.

- **Ju\*\*\* FAIR\*\*\*\*\* :** indispo tardive J-7

Après étude de l'excuse formulée par mail, la CDA met en garde l'arbitre et rappelle que les indisponibilités tardives doivent se mettre 21 jours en avance.

- **Sa\*\*\* AI\* BRA\*\*\* :** indispo tardive J-11 pour les finales U13

Après étude de l'excuse formulée par mail, la CDA met en garde l'arbitre et rappelle que les indisponibilités tardives doivent se mettre 21 jours en avance.

- **Co\*\* MUA\*\* :** retard, arrivée après l'heure du coup d'envoi en D3 (courrier PUC)

La CDA décide que l'arbitre sera sanctionné conformément au règlement intérieur de la CDA.

- **Tak\*\*\*\*\* RUT\*\*\* :** absence à une rencontre (courrier AS PARIS)

La CDA décide que l'arbitre sera sanctionné conformément au règlement intérieur de la CDA.

- **LEN\*\*\* et DIA\*\* :** absence rencontre TUTORAT sans justification (mail observateur)

La CDA décide que l'arbitre sera sanctionné conformément au règlement intérieur de la CDA.

- **Sam\*\* BAR\*\*\*\*\* :** demande pour passer assistant spécifique



La CDA accepte, de principe, la demande. L'arbitre sera observé prochainement pour valider le changement de catégorie (D2 SENIOR à AA2).

- **Ka\*\*\* MER\*\*** : manquements administratifs (mail observateur et commission)

La CDA décide que l'arbitre sera sanctionné conformément au règlement intérieur de la CDA.

- **MUK\*\*\*\*\*, BEND\*\*\*\* et TAMB\*\*\*\***: absence injustifiée FINALES U11

La CDA décide que l'arbitre sera sanctionné conformément au règlement intérieur de la CDA.

- **EI H\*\*\* BAR\*\*** : dossier en cours en discipline

La CDA décide que l'arbitre sera non-désignable tout au long du traitement du dossier par la Commission compétente (dossier en instruction).

- **S\*\*\*\*\* BEL\*\*\*\*\*** : demande de transfert dans le District de Paris.

La CDA accepte la demande à compter du 01/07/2026 (pour la prochaine saison), affectation dans la catégorie D3 SENIOR sous réserve de réception du DMA et validation par la Commission médicale.

- **De\*\*\* PY\*\*\*\*** : demande de transfert dans le District de Paris.

La CDA accepte la demande à compter du 01/07/2026 (pour la prochaine saison), affectation dans la catégorie D4 SENIOR sous réserve de réception du DMA et validation par la Commission médicale.

## DECISIONS CDA

*Les décisions des Commissions non disciplinaires et de celles en dehors de la « section de Lois de jeu » de la CDA sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

Conformément au règlement intérieur en vigueur au District de Paris et en son Annexe N°5 – MODALITES RELATIVES A LA VALORISATION ET AUX MANQUEMENTS, après analyse, étude et délibération, la CDA a pris les mesures suivantes :

Arbitres	Motifs sanctions	Sanctions	MALUS
Lot** ROU*****	Indispo J-1 et absence rencontre	Non désignation 2 WE	<b>14 pts</b>
Os*** BO*** D* L* GIR****	Indispo J-4		<b>3 pts</b>
Fa**** DAR*****	Indispo J-1	Non désignation 1 WE	<b>5 pts</b>
Co** MUA***	Retard à une rencontre	Non désignation 1 WE	<b>5 pts</b>



Tak***** RUT***	Absence à une rencontre	Non désignation 1 WE	<b>10 pts</b>
Bap***** LEN***	Absence à une rencontre	Non désignation 1 WE	<b>10 pts</b>
Moh**** DI***	Absence à une rencontre	Non désignation 1 WE	<b>10 pts</b>
Kad** MER**	Manquements administratifs répétés	Non désignation 1 WE	<b>10 pts</b>
Glo**** MUK*****	Absence FINALES U11	Non désignation 2 WE	<b>30 pts</b>
Wa*** BEND****	Absence FINALES U11	Non désignation 2 WE	<b>30 pts</b>
Ahm**** TAMB****	Absence FINALES U11	Non désignation 2 WE	<b>30 pts</b>

### Auditions

- **Eze\*\*\*\*\* NE\*\*\*\* LO\*\*\*\*\*** : absence excusée.

La CDA reconvoque l'arbitre à la prochaine CDA (présentiel ou visio).

- **Pa\*\* AI\*\*\*\* DE\*\*** : présence à la CDA.

La CDA lève la sanction à son encontre. Un protocole sera mis en place pour son accompagnement.

- **Lo\*\*\* Rou\*\*\*\*\*** : présence à la CDA.

La CDA sanctionne l'arbitre conformément aux règlements à la suite de ces manquements. En cas de récidive, le dossier sera transmis à la Commission de Discipline.

### DIVERS / TOUR DE TABLE

Chaque membre a pris la parole. Louis-Félix FILIN remonte des manquements lors de son dernier match en D1. La CDA prendra les décisions appropriées.

Le Président conclut la séance et à 22h15, il lève la séance.

Le Secrétaire de séance  
**Laurent CHABOT**

Le Président  
**Michaël AKPOLI**

**PROCHAINE REUNION DE LA CDA : à déterminer**